



## accident de travail probleme avec patron

Par **marcelin olivier**, le **29/05/2013** à **11:56**

voila je suis arrete depuis le 03 04 1013 je me suis fait mal en levant une plaque de beton pour avoir accée a un vide sanitaire je me suis fais mal au ndos.  
depuis mon patron me dit de reprendre mais j ai trop mal je suis toujours arrete .  
ce matin mon patron me telephone et me dit que le mieux pour lui comme pour moi, qu il faut que je fasse avec mon docteur une reprise alors je lui dit que je suis arrete jusqu'au 18 06.  
mon patron me dit tu lui fais faire une reprise le 18.06 et tu vient pas travailler. la mon patron me dit qu il contacte l assurance maladie pour qu il me mette en invalidite. j ai 46 ans 3 enfants je pense qu il veut me licencier  
si il y a quelqun pour me conseiller mercie

Par **P.M.**, le **29/05/2013** à **12:01**

Bonjour,

Ce n'est pas à l'employeur de se substituer au médecin traitant et pas plus au médecin conseil de la Sécurité Sociale...

De toute façon au moment de votre reprise, il devra vous convoquer à une visite auprès du Médecin du travail...

Je vous déconseille fortement bien sûr de faire un abandon de poste comme il vous le suggère...

Par **marcelin olivier**, le **29/05/2013** à **16:02**

merci pour la reponse je voulais pas faire un abandon de poste je vais suivre votre conseil  
merci encore

Par **fox59**, le **15/07/2013** à **18:55**

je me permet de vous écrire car j'ai un souci avec mon employeur pour avoir mon attestation de salaire pour la sécu pour mon accident du travail

a la date du 27 juin 2013 jusqu'au 1er juillet 2013 avec prolongation du 2 juillet au dimanche 7

juillet

j'ai repris le travail le 8 juillet 2013 et suite a une rechute j'ai sos médecin qui est revenu samedi 20 juillet car bloquer du dos il

a fait un nouveau certificat médical pour rechute toujours en accident du travail jusqu'au 15 juillet inclus pour voir avec mon médecin

qui ma renouvelé mon accident du travail jusqu'au 22 juillet

cette après midi j'ai était amener avec ma future femme les papiers a mon employeur qui a refusé de me donner des explications pour l'attestation de salaire

ma patronne a eu aucun respect pour nous et je voudrai savoir comment faire pour avoir cette attestation alors ont ma expliqué

que normalement ils avaient 48 h pour l'envoyer a la cpam qui na toujours pas était fais a ce jour et qu'on pouvait faire une lettre en recommandé

en référé aux prud'hommes et que je pouvais demander de indemnité de jour de retard a mon employeur

merci de bien vouloir m'aider pour répondre ...

Par **P.M.**, le **15/07/2013** à **19:44**

Bonjour,

Pour une meilleure compréhension, il serait préférable d'ouvrir un nouveau sujet...